



Conférence internationale sur

## **La Mémoire du monde à l'ère numérique:**

### **Numérisation et préservation**

26 - 28 septembre 2012

Vancouver, Colombie-Britannique, Canada

#### **1. Introduction**

Le patrimoine documentaire numérique est essentiel pour l'humanité puisque la technologie numérique est devenue le moyen principal de création de connaissances et d'expression. Dans tous les domaines, la production d'information numérique est en nette progression et devrait rester non seulement authentique mais aussi technologiquement stable et accessible par les générations actuelles et futures. Outre les nouveaux documents qui sont nés numériques, des copies numériques des documents traditionnels, préparés pour permettre un accès démocratique à l'information et à la connaissance, sont également devenus une part toujours croissante du patrimoine numérique. Cependant, la vulnérabilité du patrimoine documentaire sous forme numérique est une source majeure de préoccupation et l'UNESCO se propose d'organiser une conférence internationale afin d'explorer les principaux enjeux de la numérisation et d'assurer la pérennité numérique, d'élaborer une stratégie pour la protection de tous les types de documents et de définir des politiques de mise en œuvre qui soient durables, évolutives et applicables à l'échelle mondiale et en particulier par les pays en développement.

#### **2. Etat des lieux Bilan/Situation actuelle**

La sauvegarde des documents numériques fait appel à des mesures spécifiques qui diffèrent sensiblement de celles requises pour les documents enregistrés sur des supports traditionnels. Bien que l'information numérique soit devenue la principale source de connaissance aujourd'hui, leur permanence, leur authenticité, leur identité et leur intégralité sont constamment à risque. Actuellement, peu de pays ont adopté une politique nationale en matière d'information numérique, et la plupart des décideurs ne sont pas conscients du risque de disparition des

moyens de transmission et de stockage d'information numérique couramment utilisés, tels que la messagerie électronique, les bases de données et les sites web; les conséquences d'engagements dans des projets de numérisation et de création de répositoires numériques ainsi que l'étendue des ressources nécessaires pour préserver l'information numérique authentique et pour maintenir un accès permanent.

La prise de conscience de l'ampleur de la vulnérabilité du patrimoine documentaire numérique mondial a conduit, en 2003, à l'adoption de la Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique. Néanmoins, en 2009, une enquête a révélé que peu de gouvernements dans les pays développés ou en voie de développement ont adopté, voire formulé des stratégies de préservation et d'accès pour leur patrimoine numérique. L'enquête a également montré que pratiquement aucun pays avait pris des mesures pour appliquer les dispositions de la Charte ou étaient familiarisés avec ses recommandations. Par conséquent, il est nécessaire de sensibiliser davantage les pays concernant les enjeux de la protection du patrimoine numérique sur le long terme afin qu'il reste accessible aux générations futures. Dans le cas contraire, le monde perdra son passé numérique.

Les efforts indéniables d'un petit nombre de pays pour résoudre quelques-uns des principaux enjeux ont eu peu d'impact global, notamment parce que ces efforts ont rarement été coordonnés à travers ou au sein des pays et leurs résultats n'ont pas été suffisamment diffusés. Cette conférence constituera un forum pour présenter les principales initiatives qui pourraient conduire à créer des synergies dans la recherche et la mise en œuvre. En outre, en initiant une discussion approfondie des problèmes les plus urgents et des solutions existantes testées, l'UNESCO prévoit que cette conférence contribuera à réduire les menaces pour le patrimoine documentaire numérique en catalysant les mesures appropriées afin de renforcer leur sensibilisation sur les enjeux et d'aboutir à l'adoption de mécanismes efficaces au niveau mondial.

### **3. Les défis**

La digitalité fait partie intégrante de la société moderne. La technologie numérique a facilité l'accès aux différentes sources d'information partout dans le monde, et lui permet d'être facilement exploitée par des personnes, des entités commerciales et des gouvernements. Partout dans le monde, l'information est facilement créée, recombinaison et réutilisée sous une nouvelle forme qui peut contribuer au développement national et à l'amélioration de la condition humaine. Faciliter la continuité du patrimoine documentaire soutiendra la bonne gouvernance et la transparence, protégera les droits et contribuera à l'édification des sociétés du savoir équitables.

La valeur économique de l'information numérique contribuera au développement durable national. Les biens nationaux numérisés constituent une immense richesse pour les pays concernés mais aussi pour la société dans son ensemble. La disparition de ce patrimoine engendrera un appauvrissement économique et culturel et entravera la création de nouvelles connaissances.

La continuité numérique nécessite de relever des défis technologiques, juridiques,

économiques, politiques et culturels. La conférence abordera ces défis, en identifiant les enjeux clés qu'il est indispensable de surmonter. Ceux-ci comprennent notamment:

- les défis technologiques: l'obsolescence, la perte d'intégrité; la variété de formats de fichiers, l'encodage, etc; la nature propriétaire de la technologie, l'infrastructure technologique; l'incohérence des normes; les dépôts numériques fiables; la préservation de l'audiovisuel; l'échelle des programmes de conservation; le contenu dynamique (streaming, etc), les services multiplateformes; les métadonnées;
- les défis juridiques et éthiques: la précision des données / documents / dossiers ; l'authenticité, l'authentification; la gestion des droits intellectuels et économiques, le contrôle des données confiées aux prestataires de services de cloud ; la protection de la confidentialité des données (le suivi des données personnelles non-autorisées); le droit à l'oubli et le droit d'accès; l'e-discovery et la conservation légale ; le dépôt légal; la responsabilité professionnelle / institutionnelle et la sécurité juridique; les exceptions au droit d'auteur afin de permettre la conservation numérique; licence vs propriété;
- les défis économiques: les coûts de la technologie, le coût de l'expertise et de la formation, le coût de la numérisation, la préservation et les processus humains, l'externalisation, la viabilité des modèles économiques, les rôles et les responsabilités;
- les défis politiques: l'instabilité des systèmes politiques; la faible priorité accordée par les gouvernements aux infrastructures technologiques; les politiques d'information nationales limitées ou inexistantes, la sensibilisation insuffisante des décideurs; l'auto-détermination numérique (les droits des citoyens);
- les défis culturels et professionnels: le manque de coopération entre les technologies de l'information, les archives, les bibliothèques, les musées et autres professionnels ou institutions ; la culture organisationnelle et institutionnelle; les intérêts divergents entre les créateurs et les conservateurs et entre les philosophies d'accès et de préservation ; la préservation de base, l'évolution des cadres de compétence ; la sensibilité culturelle.

#### **4. Résultats**

La conservation numérique est intellectuellement stimulante et a une forte intensité de ressources. Pour que sa mise en œuvre soit réussie, elle nécessite la coopération de tous les intervenants, y compris des décideurs politiques, des institutions et des organisations du patrimoine / de gérance, des éditeurs, des développeurs informatiques, des universitaires, des créateurs et des dépositaires du patrimoine numérique, des médias de réseautage social et des services des fournisseurs tiers. Afin de garantir un accès permanent au patrimoine numérique, y compris de celui qui se trouve dans des entités privées, il est essentiel de partager les responsabilités. À la lumière de ce besoin, les résultats attendus de la Conférence seront les suivants:

- le lancement d'initiatives spécifiques liées à la préservation numérique et à l'encouragement d'assurer l'accès au patrimoine documentaire grâce à la numérisation;

- l'élaboration d'une «norme sur les normes» pour une meilleure gestion et compréhension des normes existantes et parfois contradictoires;
- une coopération plus étroite entre les différents acteurs pour la promotion ou le développement des normes d'échange;
- l'identification des besoins de chaque pays en termes de préservation numérique et l'accès au patrimoine numérique;
- l'identification des cadres juridiques qui faciliterait la conservation numérique à long terme;
- l'identification des meilleures pratiques pour l'évolutivité des solutions, y compris l'élaboration des modèles économiques pour la durabilité;
- la définition claire des rôles respectifs des professions, des universitaires, de l'industrie et des gouvernements pour aborder les divers enjeux et l'élaboration d'un modèle de coopération.

## **5. Détails d'organisation**

### **Date et lieu**

La Conférence aura lieu du 26 au 28 septembre 2012 à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada, en coopération avec l'Université de la Colombie-Britannique et en partenariat avec l'IFLA, l'ICA, l'ICOM, l'OMPI, Google, Microsoft et autres. Un espace ouvert dédié à cet événement sera créé sur le site web du Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO et qui offrira un espace restreint pour le partage des documents. Dans l'espace publique figureront également les noms de tous les contributeurs, qu'ils s'agissent des contributions financières ou en nature.

### **Participation**

La Conférence sera inaugurée par la Directrice générale de l'UNESCO, en présence de plus de 500 participants qui sont attendus. L'interprétation en anglais et en français sera assurée. La participation sera ouverte à tous ceux qui s'intéressent à la préservation du patrimoine: les décideurs et les planificateurs gouvernementaux, les praticiens et les professionnels, ainsi que les universitaires, les spécialistes juridiques, les techniciens d'information et du numérique, les représentants du secteur privé, les étudiants diplômés dans les disciplines du patrimoine, etc. Les participants des pays en développement sont fortement encouragés à assister et une aide financière peut être fournie pour couvrir partiellement leurs frais.

La Conférence sera un mélange des sessions plénières et parallèles ou en petits groupes. La structure exacte et les thèmes sont actuellement en considération et seront publiés prochainement.

### **Conférences préparatoires**

Une série de conférences organisées par des parties différentes, comme le Comité national du

PIPT à Moscou et la Conférence internationale de Barcelone InterPARES, qui se sont déroulées en Octobre 2011, ont apporté des contributions à la Conférence. De conférences préparatoires supplémentaires sont attendues.